



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 septembre 2014
Publié le 28 novembre 2014

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 septembre 2014
Publié le 28 novembre 2014

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

INTRODUCTION

L'exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour les six mois ayant pris fin le 30 septembre 2014, selon les aux états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non vérifiés et dans le présent exposé narratif, lesquels ont été examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit du conseil d'administration (CA) du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la direction a appliqué le principe de l'importance relative. La direction considère l'information importante lorsqu'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon le cas, aurait comme conséquence d'influer sur les décisions du principal utilisateur de ladite information, soit le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « déclarations prospectives » reflétant les attentes de la direction à l'égard des résultats des activités du Conseil. Ces déclarations ne constituent pas des faits, mais uniquement des estimations fondées sur l'information et les hypothèses dont la direction dispose actuellement ou qu'elle a élaborées, qui comportent néanmoins divers risques et incertitudes et qui pourraient s'avérer incorrectes. En raison de ces facteurs, entre autres, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes énoncées ou suggérées dans les déclarations prospectives.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas tenu de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Par conséquent, ni cet exposé narratif ni les états financiers trimestriels non vérifiés ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Par contre, comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non vérifiés présentent des comparaisons en fonction du budget approuvé pour l'exercice.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil a participé à une série d'initiatives du ministère du Patrimoine canadien conçues pour aider à promouvoir l'histoire canadienne du 1er au 7 juillet 2014. Une campagne axée sur ce thème a été lancée dans les médias sociaux et sur le web afin de sensibiliser les gens à ce programme, au moyen de billets de type « Le saviez-vous » portant sur le Conseil et les artistes canadiens. Les réponses sur les médias sociaux ont été des plus positives.

En juillet 2014 également, le Conseil a lancé sa nouvelle page web sur les arts du Nord dans le cadre de sa stratégie continue pour les arts du Nord. La page web contient des recherches, des initiatives spéciales et des histoires d'artistes pour aider à présenter les travaux et les œuvres des communautés artistiques du Nord.

Le 28 juillet 2014, le Conseil, en partenariat avec le Festival de musique de chambre d'Ottawa, a organisé un concert gratuit à l'heure du lunch offert par les lauréats de la Banque d'instruments de musique Arnold Choi et Jonathan Chan, concert auquel ont assisté plus de 200 spectateurs. Les événements de ce genre s'inscrivent dans le cadre des travaux continus du Conseil sur l'engagement du public dans les arts; les nouveaux locaux du 150, rue Elgin, à Ottawa, servent de vitrine pour le Conseil de même que pour les arts.

Le Conseil a organisé deux importantes délégations en septembre 2014. Les délégations visent à approfondir les connaissances, les relations et les liens de manière à offrir de nouvelles occasions dans de nouveaux marchés dans le secteur des arts canadiens. La Délégation en arts visuels Asie-Pacifique (qui fait partie d'une initiative sur quatre ans) réunissait des conservateurs qui ont assisté à des événements d'arts visuels au Japon, à Taiwan et en Corée. En partenariat avec le Conseil des arts du Canada, la Foire du livre d'art de Londres a mis pleins feux sur le Canada en 2014, réunissant une délégation de huit maisons d'édition, distributeurs, éditeurs indépendants et artisans de l'édition au Royaume-Uni pour la première fois du 25 au 28 septembre 2014. Le Haut-Commissariat du Canada à Londres était aussi partenaire de cette initiative, et s'est assuré que les éditeurs rencontrent les principales personnes-ressources au R.-U

Résultats nets

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre				Six mois se terminant le 30 septembre			
	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)
Revenus	1 185	408	777	190%	2 383	1 441	942	65%
Charges	(41 517)	(61 401)	(19 884)	-32%	(135 372)	(138 973)	(3 601)	-3%
Crédits parlementaires	46 000	47 000	(1 000)	-2%	124 000	125 000	(1 000)	-1%
Résultats nets de la période	5 668	(13 993)	19 661	-141%	(8 989)	(12 532)	3 543	-28%

Aperçu des résultats nets du second trimestre

Le surplus pour le trimestre s'établissait à 5,7 M \$, une augmentation de 19,7 M \$ comparativement au deuxième trimestre du précédent exercice. Cette augmentation est principalement liée à la diminution de 19,3 M\$ des dépenses liées aux subventions pour la période comparativement à la même période l'année dernière. Cette diminution des dépenses liées aux subventions est attribuable au moment de l'approbation des dépenses de subventions. Pour la période cumulative de six mois, les dépenses en subventions sont comparables.

Le Conseil continuera de surveiller ses résultats financiers dans le but de réaffecter aux dépenses de subventions les économies réalisées dans la prestation des programmes et l'administration générale.

CHANGEMENTS IMPORTANTS

Activités liées aux programmes

En 2012, le Conseil a lancé un processus visant à renouveler son soutien opérationnel aux organismes artistiques. Compte tenu des changements considérables qui sont survenus dans l'écosystème des arts, le modèle actuel d'aide au fonctionnement des organismes artistiques est remis en question et repensé. Le Service de la musique a terminé ses consultations au printemps et achève actuellement son rapport tandis que le Service des arts visuels a commencé ses consultations en septembre 2014.

Activités opérationnelles

Une initiative de transformation opérationnelle est en cours au Conseil des arts, touchant ses programmes de base et les processus connexes. Les principes qui guident ces travaux sont l'efficacité, l'efficience, la simplicité et la flexibilité. En parallèle, un projet de modernisation des systèmes a été lancé pour soutenir les changements reliés à l'initiative de transformation opérationnelle.

Les travaux réalisés à ce jour constituent les fondements de nouvelles subventions et d'un nouveau système de gestion des contacts suffisamment flexible pour soutenir toutes les activités du Conseil pendant de nombreuses années. Ce système, une fois sa mise en œuvre intégrale terminée, sera le portail au moyen duquel les communautés artistiques interagiront avec le Conseil, ce qui facilitera les processus d'octroi de subventions à ces communautés, et contribuera à l'établissement des rapports financiers et d'entreprise du Conseil – ce sont là tous des processus essentiels à la mission et aux activités du Conseil

Leadership et gouvernance

Le 4 juillet 2014, le Conseil a annoncé la nomination de [Mme Christina Cameron](#) à titre de présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Son mandat a commencé à l'Assemblée générale annuelle de la Commission qui a eu lieu à Victoria du 5 au 7 juin 2014. Elle a été nommée pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

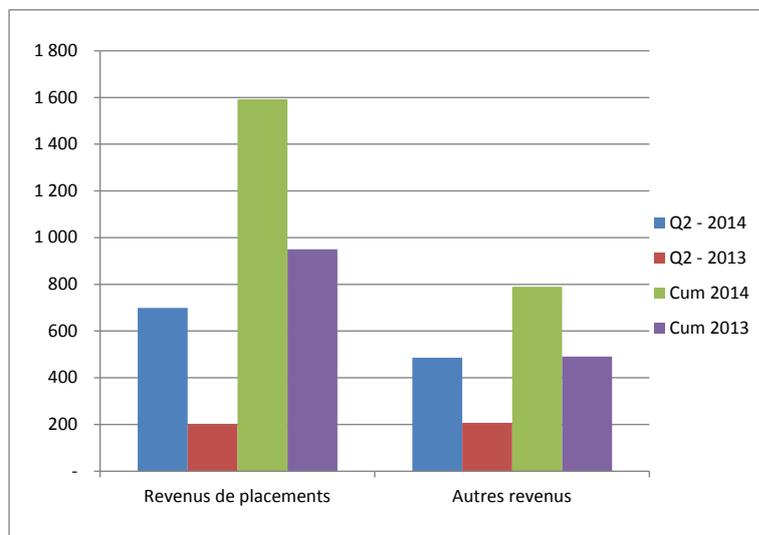
Le 17 juillet 2014, le Conseil a annoncé la nomination de Mme Louise Filiatrault à titre de secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Mme Filiatrault est entrée en fonction le 2 septembre 2014.

Le 21 août 2014, le Conseil a annoncé la nomination de [Mme Danika Billie](#) Littlechild à titre de vice-présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO, sa nomination entrant en vigueur le jour même.

RÉSULTATS FINANCIERS

La section qui suit fournit davantage de détails et d'explications au sujet des résultats présentés dans les états financiers trimestriels :

Revenus



Revenus de placements

Les revenus de placement nets pour le trimestre sont plus élevés que ceux de l'année dernière, essentiellement en raison de la distribution trimestrielle de 0,6 M\$ des dividendes du nouveau gestionnaire des titres à revenu fixe, comparativement à une distribution annuelle ponctuelle l'année dernière qui avait eu lieu en décembre 2013, et à un gain réalisé de 0,4 M\$ attribuable à une vente d'actifs d'infrastructure. Ce revenu de placement net a été partiellement compensé par une augmentation de 0,3 M\$ des frais de gestion du portefeuille de placement en raison de la transition d'un style de gestion passif à un style actif dans la catégorie des titres à revenu fixe et de l'augmentation de la valeur marchande comparativement à l'année dernière.

Les revenus de placement annuels devraient correspondre à ceux prévus dans le budget.

Autres revenus

Les autres revenus pour le trimestre sont plus élevés que ceux de l'année dernière essentiellement en raison de la réception anticipée de versements d'un montant de 186 000 \$ pour des services administrés par les Organismes publics de soutien aux arts et la Commission internationale du théâtre francophone.

Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre				Six mois se terminant le 30 septembre			
	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)
Subventions	33 101	52 448	(19 347)	-37%	118 035	120 970	(2 935)	-2%
Coûts de prestations de programmes	4 093	4 315	(222)	-5%	8 716	8 920	(204)	-2%
Perte de la Banque d'œuvres d'art	74	39	35	90%	200	110	90	82%
Commission canadienne pour l'UNESCO	380	441	(61)	-14%	932	1 103	(171)	-16%
Administration générale	3 869	4 158	(289)	-7%	7 489	7 870	(381)	-5%
Résultats nets de la période	41 517	61 401	(19 884)	-32%	135 372	138 973	(3 601)	-3%

Les charges liées aux subventions pour le trimestre sont moins élevées qu'à la même période l'an dernier parce que les échéanciers des concours et les dates d'approbation des résultats par le conseil d'administration étaient différents de l'année dernière. Le comparatif pour la période de six mois est plus enligné avec une variation de seulement 2%.

La diminution dans les frais de livraison de programmes et d'administration générale est principalement liée aux économies dans les salaires grâce aux postes vacants et aussi grâce à la diminution des frais d'impression et de réunions.

Le Conseil s'attend à ce que les charges totales de subventions soient plus élevées que le budget initial de 153,6 M\$ par approximativement 1 M\$ dû à la réallocation des économies dans les charges de livraison de programmes et d'administration générale.

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2014	31 mars 2014	Augmentation/ (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 042	251	31 791
Débiteurs	2 135	4 116	(1 981)
Placements de portefeuille	328 959	323 081	5 878
Total	363 136	327 448	35 688

Trésorerie et équivalents de trésorerie

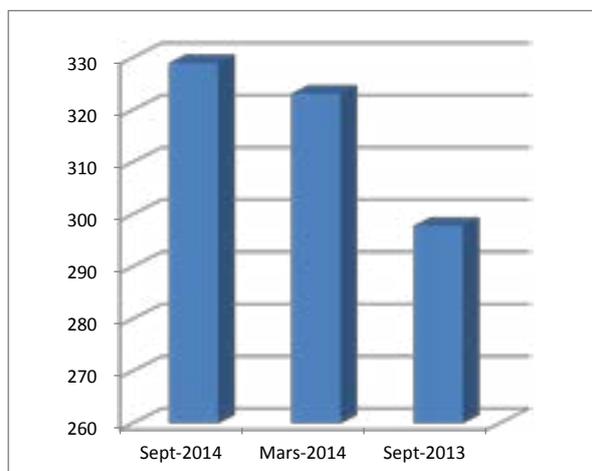
L'augmentation de 31,8 M\$ des équivalents de trésorerie est principalement due au fait que sept mois de crédits parlementaires furent reçus, alors qu'une portion des paiements aux bénéficiaires de subvention liés à ces crédits parlementaires auront lieu au trimestre suivant. Cette augmentation est conséquente avec l'augmentation des subventions à payer sous la section des passifs en date du 30 septembre 2014.

Débiteurs

La diminution de 2,0 M\$ provient en grande partie des crédits parlementaires de 1,1 M\$ obtenus dans le premier trimestre du Budget supplémentaire des dépenses de 2013-2014, ainsi que des remboursements de taxes municipales de 0,5 M\$ reçus de la ville d'Ottawa qui avaient été enregistrés comme débiteurs en fin d'année.

Placements de portefeuille

La valeur marchande totale du portefeuille au 30 septembre 2014 était de 329,0 M\$, dont 88,2 M\$ étaient grevés d'affectations d'origine externe. Cela représente une hausse de 5,9 M\$ par rapport au 31 mars 2014 et de 31,2 M\$ par rapport au 30 septembre 2013.



Le fonds dans son ensemble a présenté un rendement absolu de 1,2 % pour le trimestre, soit 0,8 % de moins que le rendement de l'indice de référence. Le principal facteur de rentabilité pendant cette période a été le rendement du gestionnaire d'infrastructure. Durant le trimestre, les placements d'infrastructure ont généré des rendements de 14,6 % par rapport aux rendements de 1,0 % de l'indice de référence en raison des conditions plus favorables du marché. Ces rendements ont été en partie atténués par la performance négative d'un de nos gestionnaire d'immobilier (-5,5 %) par rapport à l'indice de référence (1,4 %) et de notre gestionnaire de fonds d'actions canadiennes (-3,0 %) par rapport à l'indice de référence (-0,6 %) pour le même trimestre.

Depuis le 1er janvier 2014, le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 7,9 %, rendement égal à celui de l'indice de référence. Tous les gestionnaires ont des rendements positifs depuis le début de l'année mais les principaux responsables des rendements depuis le début de l'année sont la performance des gestionnaires de fonds d'actions globaux (9,4 %) et canadiens (8,8 %).

Passifs

(en milliers de dollars)	30 septembre 2014	31 mars 2014	Augmentation/ (Diminution)
Découvert bancaire	-	542	(542)
Subventions à payer	55 086	30 901	24 185
Créditeurs et frais à payer	1 641	3 544	(1 903)
Produits reportés	7 155	7 477	(322)
Avantages sociaux futurs	2 593	2 530	63
Crédits parlementaires reportés	16 000	-	16,000
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	38 754	37 097	1 657
Total	121 229	82 091	39 138

Subventions à payer

L'augmentation de 24,2 M\$ depuis le 31 mars 2014 découle du fait que des subventions comptabilisées n'avaient pas encore été versées à la fin de la période de six mois.

Créditeurs et frais à payer

La baisse de 1,9 M\$ par rapport au 31 mars 2014 est attribuable principalement à une réduction de 2 M\$ de la somme des factures commerciales due aux échéances de paiement.

Crédits parlementaires reportés

L'augmentation de 16,0 M\$ est due aux crédits parlementaires d'octobre 2014 qui ont été reçus et encaissés par la fin de la période et qui seront comptabilisés comme revenus seulement au cours du trimestre suivant.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2014	31 mars 2014	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	8 797	8 904	(107)
Actifs de la Banque d'œuvres d'art	19 400	19 400	-
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	558	315	243
Total	28 756	28 620	136

Actifs de la Banque d'œuvres d'art

La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 500 œuvres d'art contemporains canadiens. Au 30 septembre 2014, la valeur estimative des actifs de la Banque d'œuvres d'art étaient d'environ 71 M\$. Le Conseil assure les œuvres de la Banque d'œuvres d'art à leur valeur estimative.

Instruments de musique

Le Conseil gère la Banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et huit instruments prestigieux de grande qualité. En plus, le Conseil gère treize instruments prêtés. La valeur estimative de ces instruments de musique au 30 septembre 2014 était de 37,4 M\$. Ces instruments sont inclus dans l'état de la situation financière à une valeur nominale. Le Conseil assure ses instruments de musique à leur valeur estimative.

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)
Au début de la période	34 016	24 350	9 666	(291)	(1 150)	859
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	(5 075)	5 460	(10 535)	30 443	30 833	(390)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(216)	(277)	61	(418)	(454)	36
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	3 317	(93)	3 410	2 308	211	2 097
Variation nette	(1 974)	5 090	(7 064)	32 333	30 590	1 743
Solde de clôture pour la période	32 042	29 440	2 602	32 042	29 440	2 602

Activités de fonctionnement

La variation 10,5 M\$ dans les fonds liés aux activités de fonctionnement durant le trimestre est due principalement à l'augmentation de 19,7 M\$ dans les résultats nets de la période par rapport à la même période l'année dernière. Cette rentrée de fonds a été compensée par une diminution de 30,4 M\$ dans la variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie tel qu'expliqué à la note 10 des états financiers.

Activités de placement

Les opérations de portefeuille au cours de la période écoulée consistaient en de nouveaux placements et ventes dans l'immobilier et l'infrastructure, et des opérations de rééquilibrage.

GESTION DU RISQUE

Risque d'organisation

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Conseil met à jour et révise constamment son profil de risque en déterminant et en incluant tous les changements dans son environnement de risque. Pour traiter les risques inclus dans le profil de risque du Conseil pour lesquels celui-ci n'a aucune appétence, on élabore des stratégies et des plans d'atténuation des risques, sous la supervision de membres désignés de la haute direction, afin de réduire l'exposition aux risques à un niveau acceptable et gérable.

Le Comité des finances et de l'audit a approuvé le plan stratégique d'atténuation des risques présenté par la haute direction lors de la réunion de mars 2014. La haute direction surveille les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies d'atténuation et fait état des résultats sur une base régulière au Comité de la vérification et des finances.

Risques financiers

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses placements de portefeuille. Le portefeuille de titres du Conseil est principalement exposé aux risques suivants : prix, taux d'intérêt et taux de change. Le Comité de placements révise la politique d'investissement du Conseil annuellement et recommande des changements à la répartition du portefeuille, si nécessaire, au Conseil d'administration. Cette politique énonce les objectifs et les lignes directrices d'investissement à long terme régissant les placements de portefeuille.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document à l'égard de l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats ou à titre de crédits parlementaires reportés en ce qui a trait aux montants reliés aux mois suivant la fin de la période. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Les besoins en matière de flux de trésorerie ne correspondent pas forcément au calendrier des dépenses inscrites dans l'état des résultats. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés reçus par le Conseil au cours de la période de six mois sont les suivants :

(en milliers de dollars)	30 septembre	
	2014	2013
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	182 030	180 261
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de six mois	(124 000)	(125 000)
Crédits parlementaires reportés - octobre 2014	(16 000)	(14 000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	42 030	41 261



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 septembre 2014
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

28 novembre 2014



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de la direction



Pascale Legault, CPA, CA
Directrice générale des services financiers

État de la situation financière

(non vérifié)	30 septembre		31 mars	
(en milliers de dollars)	2014		2014	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 042	\$	251	\$
Débiteurs	2 135		4 116	
Placements de portefeuille (note 3)	328 959		323 081	
Total des actifs financiers	363 136		327 448	
PASSIFS				
Découvert bancaire	-		542	
Subventions à payer	55 086		30 901	
Créditeurs et charges à payer	1 641		3 544	
Revenus reportés	7 155		7 477	
Avantages sociaux futurs	2 593		2 530	
Crédits parlementaires reportés	16 000		-	
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	38 754		37 097	
Total des passifs	121 229		82 091	
	241 907		245 357	
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles	8 797		8 904	
Actifs de la Banque d'oeuvres d'art	19 400		19 400	
Instruments de musique	1		1	
Frais payés d'avance	558		315	
Total des actifs non financiers	28 756		28 620	
	270 663	\$	273 977	\$
L'excédent accumulé est constitué de :				
Excédent accumulé des activités	225 951		234 940	
Gains de réévaluation cumulés	44 712		39 037	
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	270 663	\$	273 977	\$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2014	2013	2014	2013
Revenus					
Revenus nets de placements (note 7)	9 127 \$	699 \$	201 \$	1 593 \$	950 \$
Autres revenus	1 210	486	207	790	491
Total des revenus	10 337	1 185	408	2 383	1 441
Charges					
Programmes					
Subventions	153 580	33 101	52 448	118 035	120 970
Administration	14 754	3 280	3 463	6 678	6 856
Services	6 181	813	852	2 038	2 064
	174 515	37 194	56 763	126 751	129 890
Pertes nettes de la Banque d'œuvres d'art (note 8)	259	74	39	200	110
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 9)	2 323	380	441	932	1 103
Administration générale	15 270	3 869	4 158	7 489	7 870
Total des charges	192 367	41 517	61 401	135 372	138 973
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(182 030)	(40 332)	(60 993)	(132 989)	(137 532)
Crédits Parlementaires	182 083	46 000	47 000	124 000	125 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	53	5 668	(13 993)	(8 989)	(12 532)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	-	220 283	239 458	234 940	237 997
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	53 \$	225 951 \$	225 465 \$	225 951 \$	225 465 \$

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	5 668 \$	(13 993) \$	(8 989) \$	(12 532) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(216)	(277)	(418)	(454)
Acquisition de l'inventaire de la Banque d'œuvres d'art	262	228	525	458
	46	(49)	107	4
Acquisition de charges payées d'avance	(570)	(759)	(1 073)	(1 050)
Utilisation de charges payées d'avance	531	291	830	597
	(39)	(468)	(243)	(453)
Gains nets de réévaluation	2 209	7,418	5 675	9 354
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	7 884	(7 092)	(3 450)	(3 627)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	234 023	228 355	245 357	224 890
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	241 907 \$	221 263 \$	241 907 \$	221 263 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	42 503 \$	10 831 \$	39 037 \$	8 895 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Placements de portefeuille	2 515	7,418	5 981	9 426
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Dérivés	-	-	-	40
Placements de portefeuille	(306)	-	(306)	(112)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	2 209	7 418	5 675	9 354
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	44 712 \$	18 249 \$	44 712 \$	18 249 \$

État des flux de trésorerie

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	5 668 \$	(13 993) \$	(8 989) \$	(12 532) \$
Gains sur disposition dans les placements de portefeuille (note 7)	(408)	-	(408)	(149)
Diminution des dérivés nets moins les gains réalisés transférés des gains de réévaluation et des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe	-	-	-	(37)
Amortissement d'immobilisations corporelles	262	228	525	458
Augmentation des charges payées d'avance	(39)	(468)	(243)	(453)
Augmentation des avantages sociaux futurs	4	30	63	57
Produits transférés des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe aux revenus de placements (note 5)	(69)	(228)	(446)	(792)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 10)	(10 493)	19 891	39 941	44 281
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	(5 075)	5 460	30 443	30 833
Activités d'investissement en immobilisations				
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(216)	(277)	(418)	(454)
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(2 171)	(93)	(5 660)	(27 677)
Disposition de placements de portefeuille	5 488	-	7 968	27 888
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	3 317	(93)	2 308	211
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 974)	5 090	32 333	30 590
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	34 016	24 350	(291)	(1 150)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	32 042	29 440	32 042	29 440
Représentés par:				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 042	30 622	32 042	30 622
Découvert bancaire	-	(1 182)	-	(1 182)
	32 042 \$	29 440 \$	32 042 \$	29 440 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période se terminant le 30 septembre 2014

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCU sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCU, sous la direction d'un secrétaire général qui fait partie de son équipe exécutive de gestion.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 septembre 2014					Fin de l'exercice 31 mars 2014		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	104 678	-	38 239	142 917	55	104 678	139 301	54
Obligations	61 750	-	1 317	63 067	24	61 750	62 116	24
Alternatifs	20 630	-	5 619	26 249	10	20 630	25 307	10
Marché monétaire	11 421	-	-	11 421	4	14 944	15 030	6
Immobilier	9 015	13	1 653	10 655	4	7 977	9 452	4
Infrastructure	5 590	-	2 131	7 721	3	4 454	5 994	2
	213 084	13	48 959	262 030	100	214 433	257 200	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	26 604	-	9 685	36 289	55	26 604	35 368	54
Obligations	15 910	-	274	16 184	24	15 910	15 940	24
Alternatifs	5 298	-	1 436	6 734	10	5 298	6 493	10
Marché monétaire	2 645	-	-	2 645	4	3 713	3 735	6
Immobilier	2 397	3	460	2 854	4	2 141	2 555	4
Infrastructure	1 596	-	627	2 223	3	1 335	1 790	2
	54 450	3	12 482	66 929	100	55 001	65 881	100
Total des placements	267 534	16	61 441	328 959		269 434	323 081	

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des actifs de la Banque d'œuvres d'art, la valeur résiduelle des actifs de la Banque d'œuvres d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2014 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 21 303 000 \$ (31 mars 2014 : 20 910 000 \$). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 88 232 000 \$ (31 mars 2014 : 86 791 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans six fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes, comme indiqué dans la politique de placement et des objectifs de rendement qui est approuvée par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	11 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	44 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	24 %	15 %	25 %	30 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	7,5 %	10 %
Infrastructure	3 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	4 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 14 066 000 \$ (31 mars 2014 : 18 765 000 \$).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations proviennent d'une obligation de base plus, qui peut inclure des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des obligations à rendement élevé et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice Univers obligataire FTSE TMX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et globalement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend deux portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

		Cumul	
		30 septembre 2014	Fin de l'exercice 31 mars 2014
(en milliers de dollars)		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	32 042	251
Débiteurs	Coût amorti	2 135	4 116
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	328 959	323 081
Découvert bancaire	Juste valeur	-	542
Subventions à payer	Coût amorti	55 086	30 901
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	1 641	3 544

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

- a) Établissement de la juste valeur
La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des crédi- teurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.

- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);

- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 septembre 2014				Fin de l'exercice 31 mars 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 847	14 195	-	32 042	-	251	-	251
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	-	142 917	-	142 917	-	139 301	-	139 301
Obligations	-	63 067	-	63 067	-	62 116	-	62 116
Alternatifs	-	-	26 249	26 249	-	-	25 307	25 307
Marché monétaire	-	11 421	-	11 421	-	15 030	-	15 030
Immobilier	-	-	10 655	10 655	-	-	9 452	9 452
Infrastructure	-	-	7 721	7 721	-	-	5 994	5 994
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	-	36 289	-	36 289	-	35 368	-	35 368
Obligations	-	16 184	-	16 184	-	15 940	-	15 940
Alternatifs	-	-	6 734	6 734	-	-	6 493	6 493
Marché monétaire	-	2 645	-	2 645	-	3 735	-	3 735
Immobilier	-	-	2 854	2 854	-	-	2 555	2 555
Infrastructure	-	-	2 223	2 223	-	-	1 790	1 790
	-	272 523	56 436	328 959	-	271 490	51 591	323 081
Total	17 847	286 718	56 436	361 001	-	271 741	51 591	323 332

Passifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 septembre 2014				Fin de l'exercice 31 mars 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	-	-	-	-	542	-	-	542
Total	-	-	-	-	542	-	-	542

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul		Fin de l'exercice	
	30 septembre 2014		31 mars 2014	
Solde d'ouverture pour la période	37 097	\$	27 721	\$
Transfert des (aux) revenus nets de placements (note 7)				
Revenus nets de placements	275		1 959	
Utilisation des fonds	(721)		(2 379)	
	(446)		(420)	
Gains non-réalisés sur placements de portefeuille	2 205		10 131	
Reclassés à l'état des résultats - portefeuille	(102)		(350)	
Reclassés à l'état des résultats - dérivés	-		15	
Solde de fermeture pour la période	38 754	\$	37 097	\$

Les gains non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul		Fin de l'exercice	
	30 septembre 2014		31 mars 2014	
Excédent accumulé des activités				
Dotation - contribution initiale	50 000	\$	50 000	\$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569		37 569	
Réserve - excès de revenus de placements				
Solde au début de la période	122 445		123 445	
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-		(1 000)	
Solde à la fin de la période	122 445		122 445	
Excédent				
Solde au début de la période	24 926		23 953	
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-		1 000	
Déficit pour la période	(8 989)		(27)	
Solde à la fin de la période	15 937		24 926	
Total de l'excédent accumulé des activités	225 951		234 940	
Gains de réévaluation cumulés				
Solde au début de la période	39 037		11,925	
Variations de la juste valeur	5 675		27 112	
Solde à la fin de la période	44 712		39 037	
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	270 663	\$	273 977	\$

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Gains sur disposition de placements de portefeuille	408 \$	- \$	408 \$	149 \$
Transfert des revenus reportés				
– contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	69	229	446	792
Pertes nettes sur devises étrangères	(8)	-	(11)	(300)
Revenus d'intérêts et de dividendes et autres distributions	960	311	1 915	1 012
Frais de gestion du portefeuille	(730)	(339)	(1 165)	(703)
	699 \$	201 \$	1 593 \$	950 \$

8. PERTES NETTES DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Revenus de location	311 \$	324 \$	625 \$	666 \$
Autres revenus	38	39	73	82
Frais administratifs	(419)	(398)	(889)	(849)
Amortissement des autres immobilisations	(4)	(4)	(9)	(9)
	(74) \$	(39) \$	(200) \$	(110) \$

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Dépenses de programmes	73 \$	54 \$	355 \$	344 \$
Programmes – contributions reçues	(1)	0	(4)	0
Frais administratifs	308	387	581	759
	380 \$	441 \$	932 \$	1 103 \$

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
(Augmentation) Diminution des débiteurs	167 \$	(49) \$	1 981 \$	1 913 \$
Augmentation (Diminution) des subventions à payer	(6 961)	6 771	24 185	30 520
Diminution des créditeurs et charges à payer	(444)	(600)	(1 903)	(1 918)
Diminution des revenus reportés	(255)	(231)	(322)	(234)
Augmentation (Diminution) des crédits parlementaires reportés	(3 000)	14 000	16 000	14 000
Variation nette	(10 493) \$	19 891 \$	39 941 \$	44 281 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.